

CSP.2.8 Carte de séjour pluriannuelle « passeport talent – mandataire social »

PREMIÈRE DEMANDE – DOCUMENTS SPÉCIFIQUES

CHANGEMENT DE STATUT

**Demande de carte de séjour pluriannuelle portant la mention
« passeport talent » « mandataire social » (8° du L. 313-20)**

code Agdref : 4807

- Justificatif établissant qu'il occupe une fonction de mandataire social dans un établissement ou une société établie en France.
- Justificatif d'une rémunération brute au moins égale à 3 fois le salaire minimum de croissance annuel.
- Justificatif de son contrat de travail ou de sa qualité de mandataire social d'une durée supérieure à 3 mois dans un établissement ou une société du même groupe.

RENOUVELLEMENT

- Sauf documents spécifiques, l'étranger qui sollicite le renouvellement de sa carte de séjour « passeport talent » produit les documents établissant qu'il continue de satisfaire les conditions ayant justifié la délivrance de son titre.